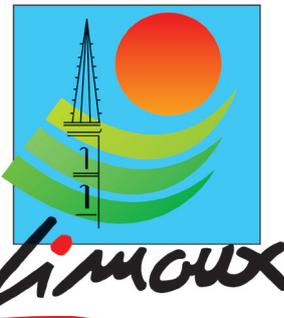


# Le conseil de citoyens



## RENFORCEMENT DU CONSEIL CITOYEN DE LIMOUX - JUILLET 2020

« La Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 24 Février 2014 crée les conseils citoyens.

La mise en place de conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

Préambule de la note « cadre de référence des conseils citoyens » (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires – Novembre 2014)

Il ne s'agit plus de faire « pour les habitants » mais « avec les habitants ».

Le Conseil citoyen du quartier AUDE de Limoux a été créé par arrêté préfectoral n° SPL – 2015 026 le 25 Juin 2015. Il est constitué de deux collèges :

- *les habitants*
- *les acteurs locaux et associations*

---

### « Habitants »

6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Ses membres doivent résider dans le quartier prioritaire

### « Acteurs locaux et associations »

6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Ses membres, personnes physiques ou morales, doivent travailler ou agir auprès des habitants du quartier prioritaire.

Du Conseil citoyen initial constitué en juin 2015 par tirage au sort dans une liste de volontaires, il ne reste que deux membres du collège « Acteurs locaux et associations » (M Lanères et Mme Jeauffreau). Les autres membres ont démissionné au fil des années. Le Conseil citoyen s'est renouvelé par cooptation. Il

comprend aujourd'hui 3 membres titulaires dans le collège « Habitants » et 2 membres titulaires dans le collège « Acteurs locaux et associations ». Il est néanmoins très actif : enquêtes auprès des habitants du quartier, interpellations du Comité de pilotage du Contrat de ville sur des problématiques de la vie quotidienne des habitants (mobilité, marché...), participation à toutes les réunions statutaires du Contrat (COFIL, COTECH), animation d'une plate-forme numérique : [www.quartieraudelimoux.fr](http://www.quartieraudelimoux.fr) .... Il ne s'est pas constitué en association et fonctionne avec l'accompagnement technique, administratif et juridique de la SCIC SAPIE (une réunion par mois). Ces 5 membres le resteront dans le conseil renforcé.



La mise en place d'un protocole de rénovation du Contrat de ville permettant sa prolongation jusqu'au 31 Décembre 2022 est l'occasion de renforcer la composition du Conseil citoyen.

En lien avec le service « Politique de la Ville » de la Préfecture et la Sous-Préfecture de Limoux, un appel à candidature a été lancé par la Commune et le Conseil citoyen auprès des habitants et des acteurs socio-économiques du quartier AUDE : flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres, sites web de la Commune... à partir du 11 mai, avec une date butoir pour faire acte de candidature (30 juin 2020).

11 candidatures ont été reçues pour le collège

« Habitants », 6 femmes et 5 hommes mais 1 candidature n'est pas recevable car elle émane d'une personne ne résidant pas dans le quartier prioritaire.

10 sont donc recevables :

- 5 femmes et 5 hommes.

1 seule candidature a été reçue pour le collège « Acteurs locaux et associations ».

Elle est recevable.

Il y a donc lieu de compléter le Conseil citoyen en ajoutant les 10 candidatures retenues pour le collège « Habitants » ainsi que la candidature retenue pour le collège « Acteurs locaux et associations ».

## Membres actuels du Conseil citoyen

### MEMBRES DU COLLÈGE « HABITANTS »

#### *DÉJÀ PRÉSENTS DANS LE CONSEIL CITOYEN*

- LACOMBE ANNIE
- LATARGET AUDE

### MEMBRES DU COLLÈGE « ACTEURS LOCAUX ET ASSOCIATIONS »

#### *DÉJÀ PRÉSENTS DANS LE CONSEIL CITOYEN*

- ASSOCIATION TRADENBULLE
- LANERES PHILIPPE
- RÉSIDENCE HABITAT JEUNES
- JEAUFFRAU CORINNE
- LE CONSULAT DES ARTS
- MARSOL PAUL LOUIS

